

CG34(2018)OJprov
Le 26 mars 2018

34^e Session du Congrès
Strasbourg, Palais de l'Europe
27 et 28 mars 2018

PROJET D'ORDRE DU JOUR
REUNION PUBLIQUE

**THEME : UNE GOUVERNANCE DES VILLES ET DES REGIONS BASEE SUR LE
DROIT DES PERSONNES**

L'attention des membres est attirée sur les points suivants :

- Le vote électronique des textes aura lieu dans l'hémicycle et dans la salle 1. Les **badges**  des membres seront utilisés pour le vote électronique dans l'hémicycle (Congrès et Chambre des régions). Les votes en salle 1 (Chambre des pouvoirs locaux) se feront au moyen des **boitiers de vote**  distribués à l'entrée de la salle au moment de la signature du registre de présence. Ces boitiers devront être remis au Secrétariat à la fin de la session de la Chambre des pouvoirs locaux.
- L'accès à l'hémicycle est strictement réservé aux personnes munies d'un badge spécifique identifiable par le symbole de l'hémicycle. Le placement en hémicycle lors des séances plénières se fait selon le plan disponible à l'entrée.
- Dépôt des questions écrites pour réponse orale (bureau 1081) (congress.session@coe.int) : chaque membre doit se limiter à une question (français ou anglais uniquement) par orateur invité. Veuillez consulter l'ordre du jour pour les délais de dépôt.
- Conditions et délais de dépôt des amendements (bureau 1081) (congress.session@coe.int) : au plus tard à **10h00, la veille** du jour où le débat est ouvert sur les textes auxquels ils se réfèrent, sauf pour les textes qui seront discutés le mardi 27 mars 2018 pour lesquels le délai est fixé à **16h00 lundi 26 mars 2018**. Les amendements doivent être signés par 5 délégué(e)s issu(e)s d'au moins deux délégations, pour les textes débattus en séance plénière ; par 5 délégué(e)s siégeant à la Chambre des pouvoirs locaux, issu(e)s d'au moins deux délégations, pour les textes débattus à la Chambre des pouvoirs locaux ; et par 5 délégué(e)s siégeant de plein droit à la Chambre des régions, issu(e)s d'au moins deux délégations, pour les textes débattus à la Chambre des régions. Chaque amendement doit préciser le nom du/de la délégué(e) qui le présentera.
- Inscription des orateurs aux débats : les fiches d'inscription aux débats, à disposition devant l'hémicycle et la Salle 1 (séances plénières et sessions des chambres), sont à remettre à la Séance devant la table de la Présidence pour les débats en hémicycle, et au Secrétariat de la Présidence de la chambre qui se réunit en Salle 1.
- **Bureau des finances** : bureaux 1040 et 1035.
- **La Séance** pour toute autre question : bureau 1081.

Lundi 26 mars 2018 (veille de la session)

Réunions des bureaux

Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux	9h30 – 10h00, Salle 6
Bureau de la Chambre des régions	9h30 – 10h00, Salle 10
Bureau du Congrès	10h00 – 12h15 et 13h45 – 15h30, Salle 8

Réunion des secrétaires de délégation

Réunion d'information	15h45 – 16h30, Salle 8
Pause café	16h30 – 17h30, Bar des parlementaires

Réunions des groupes politiques

	15h30 – 17h30
Groupe du Parti Populaire Européen au Congrès (PPE/CCE)	Salle 9
Groupe Socialiste (SOC)	Salle 7
Groupe Indépendant, Libéral et Démocratique (GILD)	Salle 10
Groupe des Conservateurs et Réformistes Européens (CRE)	Salle 6

Mardi 27 mars 2018

Réunions des commissions

Commission des questions d'actualité	8.45 – 10.45, Salle 9
Commission de la gouvernance	8.45 – 10.45, Salle 5

Mardi 27 mars 2018

11h00-12h30, Hémicycle

Séance plénière

* Délai de dépôt des amendements: lundi 26 mars, 16h00

Ouverture de la 34^e Session du Congrès par la Présidente du Congrès
Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM

Vérification des pouvoirs des nouveaux membres [\[CG33\(2017\)03\]](#) [\[CG34\(2018\)20\]](#)

Présentation par les corapporteurs : Michail ANGELOPOULOS, Grèce (L, PPE/CCE), et Eunice CAMPBELL-CLARK, Royaume-Uni (R, SOC)



Débat et vote sur le projet de résolution [\[CG34\(2018\)02\]](#)*

Adoption du projet d'ordre du jour de la session
[CG34(2018)OJ]

Adoption du projet de procès-verbal de la dernière séance de la 33^e Session (20 octobre 2017)
[CG33(2017)PV03]

Adoption de la composition des commissions du Congrès
[CG34(2018)05]

Communication de la Présidente du Congrès
[CG34(2018)08]

Débat

Révision des Règles et Procédures du Congrès

Présentation par les corapporteurs : Xavier CADORET, France (L, SOC) et Marc COOLS, Belgique (L, GILD)



Débat et vote sur le projet de résolution [\[CG34\(2018\)06\]](#)*

Suspension de la séance

12h30 **EVENEMENT** : Inauguration du stand sur le 25e anniversaire de l'Union des Villes russes suivi par une réception offerte par l'Union des Villes russes au foyer de l'hémicycle

Mardi 27 mars 2018

14h00-19h00, Hémicycle

Séance plénière

* Délai de dépôt des amendements : lundi 26 mars, 16h00

Echange de vues avec Karl-Heinz LAMBERTZ, Président du Comité européen des régions (CdR), et signature d'un accord de coopération révisé entre le CdR et le Congrès

Débat

Mission d'enquête sur la situation des élus locaux en République de Moldova

Présentation par les corapporteurs : Marc COOLS, Belgique (L, GILD), et Gunn Marit HELGESEN, Norvège (R, PPE/CCE)

Débat et vote sur le projet de recommandation [[CG34\(2018\)09](#)]*



Allocution de Michele NICOLETTI, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Réponse orale aux questions spontanées

Promouvoir les droits de l'homme aux niveaux local et régional

Présentation par Harald BERGMANN, Pays-Bas (L, GILD), Porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme aux niveaux local et régional

Allocutions par :

Nils MUIŽNIEKS, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Roland-François WEIL, Représentant de l'UNHCR auprès des institutions européennes à Strasbourg

Débat et vote sur le projet de résolution [[CG34\(2018\)10](#)]*



La démocratie locale et régionale en Lettonie

Présentation par les corapporteurs : Xavier CADORET, France (L, SOC), et Marc COOLS, Belgique (L, GILD)

Débat et vote sur le projet de recommandation [[CG34\(2018\)11](#)]*

Allocution de Jānis EGLĪTS, Secrétaire parlementaire, ministère de l'environnement et du développement régional, Lettonie

Réponse orale aux questions écrites [CG34(2018)21]

Date limite de dépôt des questions écrites : lundi 26 mars, 16h00



Fin de la séance

19h30

EVENEMENT : Réception offerte par la Ville de Strasbourg, à l'Hôtel de Ville, Place Broglie (départ de la navette vers l'Hôtel de Ville à 19h00 et 19h10)

Mercredi 28 mars 2018

Chambre des régions

9h00-12h00, Hémicycle

** Délai de dépôt des amendements : mardi 27 mars, 10h00*

Ouverture de la session par la Présidente de la Chambre
Gunn Marit HELGESEN

Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre
[CPR34(2018)OJprov]

Election d'un(e) Vice-président(e) de la Chambre

Communication de la Présidente de la Chambre
[CPR34(2018)01]

Identité régionale et intégrité de l'Etat-nation

Allocutions par:

- Luís LEITE RAMOS, Rapporteur général sur les pouvoirs locaux et régionaux de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, Portugal
- Ana Luísa PEREIRA LUIS, Présidente de la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) et Présidente de l'Assemblée législative des Açores, Portugal

Débat

Le referendum régional, un outil démocratique : défis et risques

Allocutions par:

- Simona GRANATA-MENGHINI, Secrétaire-Adjointe de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)
- Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Directrice de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) Université de Aix-Marseille, France
- Stefano BONACCINI, Président de la région d'Émilie-Romagne, Italie, Président du Conseil des Communes et Régions d'Europe

Débat

Dates de la prochaine session

Clôture par la Présidente de la Chambre

Mercredi 28 mars 2018

Chambre des pouvoirs locaux

9h00-12h00, Salle 1

** Délai de dépôt des amendements : mardi 27 mars, 10h00*

Ouverture de la session par le Président de la Chambre
Anders KNAPE

Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre
[CPL34(2018)OJprov]

Communication du Président de la Chambre
[CPL34(2018)01]



Elections locales dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » le 15 octobre 2017

Présentation par le rapporteur : Karim Van OVERMEIRE, Belgique (R, NI)

Débat et vote sur le projet de recommandation [\[CPL34\(2018\)02\]](#)*

Rapport d'information sur les élections locales en Géorgie le 21 octobre 2017
[\[CPL34\(2018\)03\]](#)

Présentation par le rapporteur : Stewart DICKSON, Royaume-Uni (R, GILD)

Débat

Maires sous pression

Allocutions de :

Patrick KLUGMAN, Adjoint au Maire de Paris en charge des Relations Internationales et de la Francophonie, Observatoire International des maires en danger

Elena GRITCO, Conseiller, Conseil municipal de Balti, République de Moldova

Leyla IMRET, ex Maire de Cizre, Turquie

Débat

Dates de la prochaine session

Clôture par le Président de la Chambre

Mercredi 28 mars 2018

14h00-19h00, Hémicycle

Séance plénière

* Délai de dépôt des amendements : mardi 27 mars, 10h00

Présidence danoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (15 novembre 2017 – 18 mai 2018)

Allocution de Simon Emil AMMITZBØLL-BILLE, Ministre de l'Economie et de l'Intérieur, au nom de la Présidence du Comité des Ministres

Réponse orale aux questions écrites [CG34(2018)12]

Date limite de dépôt des questions écrites : vendredi 23 mars, 16h00

Enfants réfugiés non accompagnés: rôle et responsabilités des collectivités locales

Présentation par la rapporteure : Nawel RAFIK-ELMRINI, France (L, SOC)

Allocutions de :

- Tomáš BOČEK, Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés
- Line OSTAD, délégué jeune

Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation [CG34(2018)13]*

La Charte européenne de l'autonomie locale et les plus petits Etats membres

La démocratie locale en Andorre, au Liechtenstein, à Monaco et à Saint-Marin

- Présentation du rapport sur **la démocratie locale en Andorre** par les corapporteurs : Gaye DOGANOGLU, Turquie (L, PPE/CCE), et Zdenek BROZ, République tchèque (L, CRE)

Débat et vote sur le projet de recommandation [CG34(2018)14]*

- Présentation du rapport sur **la démocratie locale au Liechtenstein** par les corapporteurs : Artur TORRES PEREIRA, Portugal (L, PPE/CCE), et Marie KAUFMANN, République tchèque (R, GILD)

Débat et vote sur le projet de recommandation [CG34(2018)15]*

- Présentation du rapport sur **la démocratie locale à Monaco** par les corapporteurs : Michalis ANGELOPOULOS, Grèce (L, PPE/CCE), et Marianne HOLLINGER, Suisse (L, GILD)

Débat et vote sur le projet de recommandation [CG34(2018)16]*

- Rapport sur **la démocratie locale à Saint-Marin**
Corapporteurs : Gunnar Axel AXELSSON, Islande (L, SOC), et Harald BERGMANN, Pays-Bas (L, GILD)
Présentation par Stewart DICKSON, Royaume-Uni (R, GILD) Vice-président de la Commission de suivi

Débat et vote sur le projet de recommandation [CG34(2018)17]*

Les défis communs auxquels sont confrontés les plus petits Etats dans la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale

Introduction par Tania GROPPi, membre du Groupe d'Experts Indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale (GIE)

Allocutions de :

- Antoni MARTÍ PETIT, Chef du gouvernement de la Principauté d'Andorre
- Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement, Ministre de l'Intérieur de la Principauté de Monaco
- Guerrino ZANOTTI, Secrétaire d'Etat de l'Intérieur de Saint-Marin
- Silvio PARNIS, Secrétaire d'Etat à l'administration locale et aux collectivités, Malte

Débat

Adoption des procès-verbaux de la séance du Congrès du 27 mars 2018

[CG34(2018)PV01am] [CG34(2018)PV01pm] et des sessions des chambres du 28 mars 2018 [CPL34(2018)PV], [CPR34(2018)PV]

Adoption formelle des textes approuvés par les chambres [CG34(2018)18]

Clôture de la 34^e Session par la Présidente du Congrès

TEMPS DE PAROLE DANS LES DÉBATS DU JOUR – Article 30 paragraphes 6 et 7 des Règles et procédures du Congrès

6. Le temps de parole des délégués est limité comme suit :
 - a. rapporteurs uniques présentant un rapport : dix minutes ;
 - b. corapporteurs présentant un rapport : six minutes chacun ;
 - c. rapporteurs uniques répondant aux interventions : cinq minutes ;
 - d. corapporteurs répondant aux interventions : trois minutes chacun ;
 - e. présidents de commissions répondant (à leur demande) aux interventions : trois minutes ;
 - f. autres orateurs (sauf pour des déclarations personnelles, pour la fixation de l'ordre du jour, une question de procédure ou des amendements) : trois minutes ;
 - g. orateurs pour des déclarations personnelles, la fixation de l'ordre du jour, une question de procédure ou des amendements ou des sous-amendements : une minute.

7. Lorsqu'il n'y a pas assez de temps pour que tous les orateurs soient entendus pendant la durée prévue au paragraphe 6 du présent article 30, le président peut décider de réduire le temps de parole ou de ne pas permettre à toutes les personnes inscrites sur la liste des orateurs de s'exprimer.